

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017030005	04/07/2017

*Référence de la décision : A/FB/2017-06-208*

**Approbation du règlement de sécurité de l'exploitation du Port Autonome de Strasbourg :**

A été approuvé, à la demande de la société Port Autonome de Strasbourg, le règlement de sécurité de l'exploitation du Port Autonome de Strasbourg, dans les conditions prévues dans la décision.

Cette approbation est délivrée pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 4 juillet 2022. Cette approbation vaut délivrance de l'agrément de sécurité.